



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AC100 Nordic, Comp. A**

Date d'impression: 16.10.2017

Code du produit: SDB0028

Page 2 de 10

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance	N° CE			N° Index	N° REACH	Quantité
		Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]					
27813-02-1	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol						15 - < 20 %
	248-666-3					01-2119490226-37	
	Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H319 H317						
97-90-5	diméthacrylate d'éthylène						10 - < 15 %
	202-617-2	607-114-00-5					
	STOT SE 3, Skin Sens. 1; H335 H317						
38668-48-3	1,1'-(p-Tolyimino)dipropane-2-ol						1 - < 5 %
	254-075-1						
	Acute Tox. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3; H300 H319 H412						

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Information supplémentaire**

Liste SVHC (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation): Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Réactions allergiques

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### AC100 Nordic, Comp. A

Date d'impression: 16.10.2017

Code du produit: SDB0028

Page 3 de 10

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Poudre d'extinction  
Jet d'eau pulvérisée  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit  
Mousse.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de pyrolyse, toxique  
Monoxyde de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

#### Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7  
Protection individuelle: voir paragraphe 8  
Evacuation: voir paragraphe 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

#### Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.  
Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

#### Indications concernant le stockage en commun

Ne pas utiliser pour des produits destinés à être en contact avec les aliments.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AC100 Nordic, Comp. A**

Date d'impression: 16.10.2017

Code du produit: SDB0028

Page 4 de 10

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

température de stockage : -20 - +25°C

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Mortier composite pour ancrages et fixages composant A (résine)

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
14808-60-7	Silices cristallines, quartz	-	0,1 a		VME (8 h)	

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
27813-02-1	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	14,7 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	4,2 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	8,8 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	2,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	2,5 mg/kg p.c./jour
38668-48-3	1,1'-(p-Tolyimino)dipropane-2-ol			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,6 mg/kg p.c./jour

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
27813-02-1	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	
	Eau douce	0,904 mg/l
	Eau de mer	0,904 mg/l
	Sédiment d'eau douce	6,28 mg/kg
	Sédiment marin	6,28 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sol	0,727 mg/kg
38668-48-3	1,1'-(p-Tolyimino)dipropane-2-ol	
	Eau douce	0,017 mg/l
	Eau de mer	0,0017 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0782 mg/kg
	Sédiment marin	0,00782 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	199,5 mg/l
	Sol	0,005 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AC100 Nordic, Comp. A**

Date d'impression: 16.10.2017

Code du produit: SDB0028

Page 5 de 10

**Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: 0,4mm NBR (Caoutchouc nitrile) >480min (EN 374)

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente 0,5mm NBR (Caoutchouc nitrile) >480min (EN 374)

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: Pâte  
Couleur: beige clair

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur: non déterminé

**Modification d'état**

Point de fusion: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé

Point d'éclair: non applicable

**Inflammabilité**

solide: non déterminé

gaz: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

**Température d'auto-inflammabilité**

solide: non déterminé

gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

**Propriétés comburantes**

Non comburant.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AC100 Nordic, Comp. A**

Date d'impression: 16.10.2017

Code du produit: SDB0028

Page 6 de 10

Pression de vapeur: non déterminé

Densité (à 20 °C): 1,54 g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité: insoluble

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

**9.2. Autres informations**

Teneur en corps solides: non déterminé

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4. Conditions à éviter**

aucune/aucun

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
27813-02-1	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	par voie orale	DL50 11200 mg/kg	Rat	
		dermique	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	
38668-48-3	1,1'-(p-Tolyimino)dipropane-2-ol	par voie orale	DL50 27,5 mg/kg	Rat	
		dermique	DL50 >2000 mg/kg		

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

**Information supplémentaire**

Les données toxicologiques indiquées des substances composant le produit sont destinées aux professions médicales, aux spécialistes des domaines de la sécurité et de la santé professionnelles et aux toxicologues.

Les données toxicologiques indiquées des substances composant le produit ont été mises à disposition par les

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AC100 Nordic, Comp. A**

Date d'impression: 16.10.2017

Code du produit: SDB0028

Page 7 de 10

fabricants des matières premières.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
27813-02-1	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	379 mg/l	96 h	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>97,2 mg/l	72 h	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	>143 mg/l	48 h	
	Toxicité pour les algues	NOEC	>97,2 mg/l		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	45,2 mg/l	21 d	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
27813-02-1	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol			
	OECD 310	81%	28	

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
38668-48-3	1,1'-(p-Tolyimino)dipropane-2-ol	2,1

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AC100 Nordic, Comp. A**

Date d'impression: 16.10.2017

Code du produit: SDB0028

Page 8 de 10

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AC100 Nordic, Comp. A**

Date d'impression: 16.10.2017

Code du produit: SDB0028

Page 9 de 10

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): 13,0 Gew. % (DIN EN ISO 11890-2)

**Information supplémentaire**

À observer: 850/2004/EC , 79/117/EEC , 689/2008/EC

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 3,5,15.

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AC100 Nordic, Comp. A**

Date d'impression: 16.10.2017

Code du produit: SDB0028

Page 10 de 10

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H300	Mortel en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AC100 Nordic, Comp. B**

Date d'impression: 16.10.2017

Code du produit: SDB0029

Page 2 de 10

locale/régionale/nationale/internationale.

**2.3. Autres dangers**

cette substance remplit les critères PBT de la directive REACH, annexe XIII.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle			10 - < 15 %
	202-327-6	617-008-00-0	01-2119511472-50	
	Org. Perox. B, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H241 H319 H317 H400 H410			
14808-60-7	Quartz (< 10µm) *			1 - < 5 %
	238-878-4			
	STOT RE 1; H372			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Information supplémentaire**

\* Ce mélange contient une fraction fine de quartz cristallin. La pénétration alvéolaire peut cependant être exclue, puisque le quartz est incorporé définitivement dans la composante pâteuse et n'est donc pas librement disponible. Même en cas de perçage, ponçage ou autre traitement ultérieur, la disponibilité libre de ce quartz apte à la pénétration alvéolaire est exclue. Selon l'article 6 de l'ordonnance CLP 1272/2008/UE, le classement et l'identification comme STOT RE 2 n'est donc pas nécessaire.

Liste SVHC (liste des substances dites préoccupantes, candidats pour la procédure d'autorisation): Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Changer les vêtements souillés ou mouillés.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

**Après contact avec les yeux**

en cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Réactions allergiques

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### AC100 Nordic, Comp. B

Date d'impression: 16.10.2017

Code du produit: SDB0029

Page 3 de 10

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

###### **Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant  
Poudre d'extinction  
Jet d'eau pulvérisée

###### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit  
Mousse.

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de pyrolyse, toxique  
Monoxyde de carbone.

##### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

##### **Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante.  
Utiliser un équipement de protection personnel.  
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

##### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

##### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement.  
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).  
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

##### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7  
Protection individuelle: voir paragraphe 8  
Evacuation: voir paragraphe 13

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

##### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

###### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

###### **Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

##### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AC100 Nordic, Comp. B**

Date d'impression: 16.10.2017

Code du produit: SDB0029

Page 4 de 10

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.  
Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

**Indications concernant le stockage en commun**

Ne pas utiliser pour des produits destinés à être en contact avec les aliments.  
Stockier dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.  
température de stockage -20 - +25°C

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

voir section 1.2

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
94-36-0	Peroxyde de dibenzoyl	-	5		VME (8 h)	
14808-60-7	Silices cristallines, quartz	-	0,1 a		VME (8 h)	

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
94-36-0	peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl			
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	2 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	13,3 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	39 mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
	Milieu environnemental	
94-36-0	peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl	
	Eau douce	0,00002 mg/l
	Eau de mer	0,000002 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,013 mg/kg
	Sédiment marin	0,001 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AC100 Nordic, Comp. B**

Date d'impression: 16.10.2017

Code du produit: SDB0029

Page 5 de 10

**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: 0,4mm NBR (Caoutchouc nitrile) &gt;480min (EN 374)

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente 0,5mm NBR (Caoutchouc nitrile) &gt;480min (EN 374)

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: Pâte  
Couleur: noir  
Odeur: caractéristique

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur: non applicable

**Modification d'état**

Point de fusion: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé

Point d'éclair: non applicable

**Inflammabilité**

solide: non déterminé

gaz: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

**Température d'auto-inflammabilité**

solide: non déterminé

gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

**Propriétés comburantes**

Non comburant.

Pression de vapeur: non déterminé

Densité (à 20 °C): 1,59 g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité: insoluble

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Densité de vapeur: non déterminé

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AC100 Nordic, Comp. B**

Date d'impression: 16.10.2017

Code du produit: SDB0029

Page 6 de 10

Taux d'évaporation: non déterminé

**9.2. Autres informations**

Teneur en corps solides: non déterminé

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

voir section 10.3

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Vive réaction avec: Agent oxydant

**10.4. Conditions à éviter**

voir section 7.2

**10.5. Matières incompatibles**

agent oxydant, fortes

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle			
	par voie orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

OECD 201 (Desmodesmus subspicatus. )

IC10: (0 - 72 h) = 30 mg/l

IC50: (0 - 72 h) = 150 mg/l

OECD 202 (Daphnia magna)

EC0/NOEC (48h) = 100 mg/l

EC50 (48h) = &gt;500 mg/l

EC100 (48h) = &gt;&gt;500 mg/l

OECD 203 (Danio rerio)

LC0/NOEC : 250 mg/l

LC50 : &gt; 500 mg/l

LC100 : &gt;&gt; 500 mg/l

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AC100 Nordic, Comp. B**

Date d'impression: 16.10.2017

Code du produit: SDB0029

Page 7 de 10

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
94-36-0	peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,0602 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,0711 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,11 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OECD 202
	Toxicité pour les algues	NOEC 0,02 mg/l	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,001 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OECD 211
	Toxicité bactérielle aiguë	(35 mg/l)	0,5 h		OECD 209

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
94-36-0	peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl			
	OECD 301D	71%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
94-36-0	peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl	3,2

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AC100 Nordic, Comp. B**

Date d'impression: 16.10.2017

Code du produit: SDB0029

Page 8 de 10

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AC100 Nordic, Comp. B**

Date d'impression: 16.10.2017

Code du produit: SDB0029

Page 9 de 10

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): 4,3 Gew.% (DIN EN ISO 11890-2)

**Information supplémentaire**

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 3,12,15.

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AC100 Nordic, Comp. B**

Date d'impression: 16.10.2017

Code du produit: SDB0029

Page 10 de 10

LD50: Lethal dose, 50%

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*